

**Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres**  
**Commission Énergies renouvelables**  
**du 25 novembre 2009 aux Ollières**  
**Compte-rendu**

Présents : : Dominique ALLAIN (maire de Dunière), Jean-Daniel BALAYN (adjoint à St Michel), Ghislaine CHAMBON (élue à St Maurice), Sylvie CHEVENEMENT (élue aux Ollières), Denis CLAIR (maire de Pranles), Paul DEJOUR (élu à Chalencon), Jean-Roger DELAIGUE (habitant à Pranles), Marie-Ange DAUMAS (habitante de Dunière), Etienne GUILLERMOND (BEED), Olivier JUGE (élu à St Vincent), Robert LAVIS (élu à Chalencon), François LEMAITRE (adjoint aux Ollières), Claude LEXTRAIT (élu à St Etienne de Serres), Annie LOUIS (maire de St Maurice), Marie-Françoise NEY (élue à St Sauveur), Véronique ROUSSELLE (élue à St Sauveur), Annie THOMAS (élue aux Ollières), Martine VERDEAUX (adjointe à Pranles), Laurent VERNET (habitant de Pranles), Jean-Louis VIDIL (maire de St Michel), Béatrice MAIRE, Marion DESMEURES.

Excusés : Cédric DESCOURS (élu à Chalencon), Yann GALLIOU (élu à Dunière), Jacques PLUMECOCQ (élu aux Ollières), Laetitia SERRE (maire de Beauvene), Annie VALETTE (élue à Dunière)

---

Jean-Louis VIDIL accueille les membres de la commission environnement « élargie », et les remercie d'être présents pour cette première réunion de la commission énergies renouvelables. Il présente Cédric VINATIER, chargé de mission sur les énergies renouvelables pour l'association Polénergie, qui est venu pour présenter les différents programmes d'énergies renouvelables engagés en Ardèche, et répondre aux premières interrogations des élus.

Cédric VINATIER présente à travers un diaporama les moyens qu'ont les collectivités pour s'impliquer dans ce domaine, illustré par les exemples du Pays d' Aubenas-Vals (mise en place d'une Zone de Développement Éolien (ZDE)) et de la communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (étude générale sur les énergies renouvelables envisageables pour leur territoire).

(cf. diaporama intitulé Présentation de démarches sur l'énergie sur le territoire ci-joint)

Le débat s'engage autour des différentes formes d'énergies renouvelables existantes, et sur les possibilités d'intervention de la communauté de communes.

Jean-Louis VIDIL rappelle que la demande des conseils municipaux, discutée en Conseil communautaire, est de réfléchir à la réalisation d'une étude générale sur les énergies renouvelables.

### **- Éolien**

Laurent VERNET se demande si une ZDE est modifiable, à partir du moment où elle a été validée par le préfet. Cédric VINATIER répond que oui, puisque l'enquête publique intervient après la validation du préfet.

Jean-Daniel BALAYN s'interroge sur la répartition des recettes liées aux énergies renouvelables (et notamment à l'exploitation des éoliennes), vue la réforme envisagée de la taxe professionnelle.

Cédric VINATIER répond qu'il n'est pas possible d'avoir une certitude, tant que la réforme engagée par l'État n'est pas votée. Néanmoins, il pense qu'au vu des objectifs qui ont été fixés par le Grenelle de l'environnement, la réforme de la TP ne changera pas beaucoup la répartition actuelle.

Véronique ROUSSELLE pose le problème de la fluctuation avec l'énergie éolienne, et du gaspillage que cela peut engendrer. Cédric VINATIER répond que le réseau électrique est alimenté par RTE, qui ajuste au mieux la demande et la production pour un minimum de gaspillage.

### **- Photovoltaïque**

Denis CLAIR explique qu'à l'heure actuelle, les permis de construire pour le photovoltaïque au sol ne sont plus délivrés.

En ce qui concerne l'équipement de bâtiments agricoles en panneaux photovoltaïques, les permis sont instruits sans problème pour les bâtiments existants, mais deviennent très difficiles à obtenir pour la création de nouveaux bâtiments.

Jean-Daniel BALAYN s'interroge sur le rapport entre le rendement et l'investissement pour la filière solaire.

Cédric VINATIER répond que le temps de retour économique d'une toiture est inférieur à 10 ans (la durée de vie des panneaux étant de 30 ans), et que celui d'une ferme est inférieur à 20 ans. Il ajoute qu'aujourd'hui, 90 % d'un panneau peut être recyclé pour fabriquer de nouveaux panneaux : on peut notamment refaire des cellules neuves avec des cellules usagées. En terme d'énergies grises (=énergies utilisées pour la production du matériel), le solaire se « rembourse » en 2 à 3 ans et l'éolien en 3 ans.

Il conclut en expliquant qu'il ne faut pas attendre d'avoir des technologies parfaites pour agir ; il est important de diminuer aujourd'hui notre impact, avec les moyens dont on dispose actuellement.

Olivier JUGE clôt ce débat en constatant qu'on se pose beaucoup de questions sur le recyclage des matériaux utilisés pour produire des énergies renouvelables, mais aucune sur le recyclage de l'énergie nucléaire, qui est pourtant actuellement notre principale source d'énergie...

Béatrice MAIRE propose que le bâti existant, notamment public, potentiellement exploitable pour l'installation de panneaux photovoltaïques, soit recensé au niveau du territoire intercommunal.

Cédric VINATIER pense que ce serait une piste intéressante à travailler chez nous.

### **- Économies d'énergies**

Martine VERDEAUX pense qu'il serait important de travailler sur les économies d'énergies, ce qui serait déjà un bon point de départ.

Dominique ALLAIN et Cédric VINATIER expliquent que c'est le point de départ d'un scénario de politique énergétique proposé par l'association Négawatt (association créée en 2002, qui rassemble des professionnels de l'énergie). Ce scénario se décline en 3 temps :

- 1<sup>er</sup> temps : réduire la consommation d'énergie,
- 2<sup>ème</sup> temps : améliorer l'efficacité énergétique, (notamment en augmentant la performance des bâtiments),

- 3<sup>ème</sup> temps : réfléchir aux énergies renouvelables.

Les économies d'énergies sont en effet un point capital d'une politique énergétique cohérente ; elles ne devront pas être oubliées dans la réflexion de la communauté de communes.

Robert LAVIS aborde la problématique de l'éclairage public qui selon lui, de par sa gestion et son utilisation actuelle, est source d'importants gaspillages.

Jean-Louis VIDIL rappelle qu'il est extrêmement difficile pour la communauté de communes de travailler sur ce point ; la compétence "éclairage public" appartient en effet toujours aux communes. Il faudrait ainsi changer les statuts de la communauté de communes pour qu'elle puisse s'en charger.

En outre, il rappelle que le SDE réalise gratuitement pour les communes des études pour des économies d'énergies sur l'éclairage public (ces études tendent principalement à proposer des équipements moins gourmands, et pas à la désinstallation des éclairages inutiles).

40 communes sur les 329 adhérentes ont déjà demandé au SDE une étude sur le diagnostic des bâtiments et de l'éclairage publics.

Dominique ALLAIN pense qu'il serait tout de même intéressant que la communauté de communes inclue cette thématique à son étude.

#### - **Géothermie**

Jean-Daniel BALAYN s'interroge sur la géothermie, et sur son éventuelle utilisation sur le territoire. Cédric VINATIER explique qu'il ne connaît pas très bien cette énergie, mais qu'il serait judicieux de bien la prendre en compte dans notre étude.

Dominique ALLAIN cite également la technique du puits canadien, qui est surtout utilisée pour des solutions individuelles, mais qui peut également être adaptée pour de gros bâtiments publics (INED, maison de la petite enfance à Privas...)

#### - **Hydraulique**

Etienne GUILLERMOND intervient sur la problématique de l'énergie hydraulique : il tient à rappeler que cette étude sur les énergies renouvelables ne doit pas nous faire oublier le contexte de notre territoire. Selon lui, l'énergie hydraulique n'est pas vraiment une solution renouvelable pour notre territoire, et l'Eyrieux souffre déjà suffisamment des barrages qui sont installés (barrage des Collanges).

Cédric VINATIER souligne que chaque territoire a ses spécificités, et que certaines formes d'énergies renouvelables peuvent ne pas être adaptées ; il est important de bien prendre cela en considération, pour éviter les erreurs.

#### - **Biogaz**

Béatrice MAIRE s'interroge sur le biogaz, et son éventuelle utilisation. Pour Cédric VINATIER, la valorisation du biogaz est actuellement liée aux activités agricoles ; ce n'est donc pas à la collectivité de s'en occuper. En outre, le process est très compliqué, et il diffère grandement en fonction de l'activité agricole pratiquée (élevage de poules, de vaches...).

Pour lui, ce n'est pas une solution adaptée à notre collectivité.

#### - **Biomasse**

Le sujet de la biomasse est rapidement abordé, la fin de la réunion approchant. Cédric VINATIER insiste néanmoins sur cette forme d'énergies renouvelables, vu le gisement envisageable sur notre territoire.

### **- Point sur l'étude de DRAGA, et sur la future étude de la communauté de communes**

La communauté de communes de DRAGA a déjà réalisé son cahier des charges (cf. document ci-joint). L'étude durera 10 mois (sur 10 communes) et elle coûtera 52 000 euros, financée par la région. Ce coût peut s'expliquer par le nombre important de pistes de travail envisagées. La méthode de travail consiste à essayer d'appliquer les principes d'une ZDE (analyse du potentiel, concertation, etc.) aux autres sources d'énergies renouvelables. De plus, le territoire s'est fixé, en référence au Grenelle de l'environnement, un pourcentage à atteindre d'énergies renouvelables produites localement par rapport à leur consommation.

Laurent VERNET revient sur les Plans Climat Énergie Territoire présentés lors du diaporama (plans actuellement mis en place au niveau de grandes agglomérations ou de pays, mais qui selon Cédric VINATIER, pourraient être mis en place à l'échelle de petites collectivités). Il se demande quels sont les moyens d'évaluer les actions menées par une collectivité.

Cédric VINATIER répond que différents outils peuvent être utilisés pour cette évaluation : kW produits, emplois créés, bilans carbone... Ces outils sont extrêmement importants pour obtenir une réelle évaluation du programme engagé et doivent être prévus en avance, avant la mise en place du programme. Il indique que le PNR travaille à la mise en œuvre d'une telle évaluation sur son territoire.

Olivier JUGE pense que cette étude offre une belle possibilité de voir se développer ces énergies sur notre territoire, et qu'il est important d'évaluer l'impact sur l'économie locale, notamment en termes de création d'emploi.

Jean-Louis VIDIL conclut en précisant que cette réunion a été très bénéfique, et a permis d'aborder beaucoup de thématiques. Il est néanmoins trop tôt pour présenter le sujet au Conseil communautaire.

Il faut donc rapidement organiser une nouvelle réunion pour définir les objectifs de la collectivité et aboutir à la rédaction d'un cahier des charges, qui pourrait être inspiré de celui de DRAGA.

Toutes les pistes pourront ainsi être débattues, en sachant que le volet "économies d'énergies" ne devra pas être négligé. De plus, l'échelle de travail sera forcément différente de l'échelle de projets précis (comme la rénovation d'une salle des fêtes, la construction d'un nouveau bâtiment public, etc.) qui doivent bénéficier d'expertises spécifiques (intervention de Polénergie, travail de maîtrise d'œuvre, etc.).

Il sera également important d'identifier le travail qui pourrait être réalisé en interne, par la Communauté de communes et celui qui devra impérativement être réalisé par un bureau d'études.

Polénergie se tient à la disposition de la Communauté de communes pour continuer d'avancer sur ce sujet.